

# Communautarisme et laïcité à la française. Deux échecs?

HERVE HASQUIN

*Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique*

es tragédies de Paris, de Toulouse et de Bruxelles, mais celles aussi de Londres (plus ancienne) et de Copenhague, le départ massif de jeunes européens de culture musulmane vers les parties du monde où se pratiquent le Djihad et la haine des valeurs qui sont les nôtres doivent nous interpellier.

L'extrême liberté d'expression religieuse dans l'État et l'espace public, pas davantage qu'une laïcité rigoriste n'ont réussi à annihiler les poussées islamistes radicales.

Dans les circonstances présentes, la modestie et l'humilité sont les seules attitudes dans lesquelles peuvent se draper les défenseurs respectifs de ces deux modes de société, en apparence antagonistes, mais qui dans leurs conséquences montrent les mêmes défaillances.

## La laïcité, d'abord un principe juridique

Mais prenons d'abord en considération la laïcité, un concept d'origine franco-belge, pourtant conçu différemment dans ces deux pays. Là, c'est d'abord un principe juridique inscrit dans la constitution en 1946 par le très catholique de Gaulle, en guise de protection contre l'anti-religion car les épisodes de la Révolution française ont laissé des traces...

Ici, c'est un principe qui se confond d'abord avec une famille philosophique qui se retrouve autour du libre examen, mais l'indépendance réciproque de l'État et de l'Église et les progrès de la sécularisation ont fait de la Belgique un État laïque, même si le mot ne figure pas dans le Pacte fondamen-

tal qui organise les principes en vertu desquels le pays est régi.

Cette laïcité «à la française» est-elle apte à rencontrer les défis de l'Islam? Rien n'est moins sûr, car cette laïcité-là traîne encore dans son sillage les oripeaux d'une tradition laïque dont il n'est pas toujours aisé de déceler les aspects anticléricaux des aspects antireligieux. Le problème n'est-il pas encore aujourd'hui que des «amis» sans doute «excessifs» de la laïcité mêlent hardiment et imprudemment dans les critiques la foi, les stratégies des Églises, le comportement de leurs clergés? Entre neutralité et laïcité, la raison et le cœur balancent.

Mais la difficulté fondamentale, il convient de le rappeler, est l'absence de séparation du temporel et du spirituel, du politique et du religieux dans la tradition musulmane.

## Discours d'exclusion et d'éradication

Comme l'a souvent souligné le politologue Olivier Roy, excellent spécialiste de l'Islam, l'expression publique de la religiosité est élément central de l'existence de l'identité religieuse pour les musulmans. Le sociologue Hugues Lagrange en conclut: «*Si l'on prétend combattre les dérives possibles vers l'islam politique, on n'a pas intérêt à empêcher les expressions ordinaires de la religiosité en islam*»\*.

Le modèle français est à l'évidence sérieusement questionné par les réalités culturelles et sociétales dans la mesure où la «doxa» laïque a surinterprété depuis un siècle la loi de séparation de 1905 quant à la manifestation de religieux dans l'espace public: le résultat en a été un discours d'exclusion et d'éradication.

Or, il est incontestable que, comme souvent dans le monde

francophone belge, c'est vrai aussi pour la laïcité, la tentation de mimétisme avec la France est bien réelle. Il faudra pourtant s'en garder. L'assimilation pure et simple des «nouveaux Belges» ou «Français» de culture musulmane risque de relever du mythe ou du leurre.

Couler tout le monde dans un même moule est par ailleurs assez contradictoire avec l'objectif affiché d'une reconnaissance de la diversité et d'une égalité la plus parfaite possible entre citoyens.

## La complexité appelle de l'inventivité

La complexité de nos sociétés de plus en plus multiculturelles appelle donc une inventivité qui exclut toute forme de solution présentée comme la panacée.

Mais un fait paraît s'imposer: l'organisation du vivre ensemble n'est manifestement pas compatible avec le «communautarisme» qui conforte les séparations identitaires ou avec une «laïcité» fermée qui finit par pourchasser tous les signes d'identification religieuse et culturelle.

La réflexion débouche donc sur un débat interne à la laïcité: y a-t-il une laïcité «fermée» et une laïcité «ouverte»? Cette dernière peut-elle sans risquer de renoncer à l'essence même de ses principes fondamentaux accepter les «accommodements raisonnables», c'est-à-dire des adaptations aux législations en vigueur pour permettre à des individus de jouir d'une véritable liberté religieuse?

Les «accommodements» ne recèlent-ils pas une menace de hiérarchisation des droits fondamentaux en privilégiant la liberté religieuse?

Voilà un bien vaste débat sur lequel il me faudra revenir.

\* *Le Monde.fr*, 25 juillet 2013